IMT Nuremberg Archives

H – 570

International Court of Justice

2322
7
S

H0570 - 0002

TRIBUNAL INTERNATIONAL MILITAIRE

-:-:-:-:-:-:-:-

Séance du I8 Mai I946, ouverte à I0 H.
sous la Présidence de Lord Justice LAWRENCE

-:--:-

M. DODD. - M. le Président, en ce qui concerne la requête pour les documents de l'accusé Seyss-Inquart, 87 documents ont été soumis au Ministère Public. Nous les avons examinés en allemand ; nous avons eu de nombreux entretiens et de nombreuses discussions avec l'avocat, et nous avons constaté qu'il était impossible de tomber d'accord sur I7 de ces documents. J'avais indiqué le nombre de 20. Il se réduit maintenant au nombre de I7.

Le document n°5, dans la liste de l'accusé, est une résolution de l'Assemblée nationale allemande du 2I février I9I9 en faveur de l'Anschluss entre l'Autriche et l'Allemagne. Nous avons dit à l'avocat que nous soumettions des objections et que nous considérions comme sans importance et sans pertinence aucune ces documents, étant donné que c'est une motion d'un accord parlementaire allemand, et il nous

H0570 - 0003

semble que ce qui se passait en I9I9 n'a aucune importance dans l'affaire qui nous occupe.

Le document n° IO est un extrait d'un article du journal publié en octobre I945 et écrit par un certain Walford Selby. C'est un article qui critique le traitaé de St-Germain pour n'avoir pas évité la destrmction de l'unité économique austro-hongroise et qui exprime l'espoir que les erreurs de I9I9 ne seront pas répétées cette fois-ci.

Dans la mesure où ce document prétend montrer l'arrière-plan économique du mouvement en faveur de l'Anschluss, ce document a un caractère significatif; il y a 5 autres documents sur le même point , contre lesquels nous n'avons pas d'objections, mais il nous semble que ce genre de choses, même si elle a un **céractère** pertinent, est tout de même d'un caractère accumulatif. D'autres documents portent sur le même sujet. Il n'est certainement pas nécessaire d'en reproduire encore un. Cela n'ajoute que du travail au personnel.

Le document n° II est un discours prononcé par un certain docteur Schober, à la population de la nouvelle République d'Autriche. Nous n'avons pas d'objections très sérieuses contre ce genre de chose, si ce n'est qu'il y a sans doute des sources meilleures pour cette question. En outre, il nous semble que le Tribunal pourrait certainement prendre acte de la surface et de la population de la République d'Autriche en se basant sur des publications officielles plus dignes de crédit.

Le document n° I4 est une déclaration par l'ancien Chancelier d'Autriche, en ce qui concerne les négociations de I922. Ces déclarations précisent que l'Autriche,appartient à l'Allemagne. Nous élevons des objections quant à ce document,

H0570 - 0004

étant donné qu'au moins deux autres documents apportent les mêmes points-de-vue ; celui-ci a donc un caractère accumulatif.

Le document I9 est l'extrait d'un livre écrit par un certain Kleinschmied, disant qu'un grand nombre depoliticiens vivaient de la propagande en faveur de l'Anschluss. Cela nous semble peu susceptible d'aider sérieusement le Tribunal.

LE PRESIDENT. - Dites-nous, M. Dodd, ce que signifient exactement ici les mots "vivaient de la propagande". Est-ce que cela veut dire qu'ils tiraient leurs revenus, leurs moyens d'existence, de cette propagande ?

M. DODD. - Oui, c'est bien là ce que le livre propose de démontrer.

Le document 2I est un extrait du livre de Kunschak, "L'autriche de I9I9 à I934", et il nous donne la montée des voies aux élections en faveur du National-socialisme, de I930 à I932; cela non plus ne nous semble pas d'une importance essentielle et n'est pas susceptible d'aider beaucoup le tribunal. Nous élevons donc des objections quant au manque de pertinence et d'importance.

Le document n° 22 cite le "Neue Freie Press" du I7 Août I932 et se propose de montrer la continuité du mouvement en faveur de l'Anschluss et il n'apporte donc rien de plus que ce que nous apporte déjà le document n° 23, contre lequel nous n'élevons pas d'objections.

Le document 27 est l'extrait d'un article écrit par Martin Fuchks dans lequel il discute de la politique yougoslave en ce qui concerne l'Anschluss entre l'Autriche et l'Allemagne; cela encore ne nous semble pas pouvoir nous aider de façon utile dans le problème qui nous préoccupe ici.

H0570 - 0005

Le document 3I est un extrait du "Nue Zeitung" du II Juin Janvier I946 dans lequel Gordon Walker déclare que les fêtes organisées pour accueillir Hitleren mars I938 en Autriche étaient spontanées.

Etant donné qu'il y avait des opinions allant à l'encontre de celles-ci, cela ne nous semble pas très important. Ce sont là des opinions personnelles et non pas des faits.

LE PRESIDENT. - Qui est Gordon Walker ?

M. DODDK - Je crois savoir quil était un des membres du parti travailliste de Grande-Bretagne, et un écrivain.

Le n° 39 est un extrait qui expose une déclaration du sénateur Borah, des Etats-Unis, disant que l'Anschluss entre l'Autriche et l'Allemagne semblait un événement inévitable et logique. Nous estimons que l'opinion exprimée par le sénateur Borah ne nous aidera pas beaucoup, étant donné que ce n'est qu'une opinion personnelle.

Le n° 47 est un extrait du livre de Zernatto, "La vérité sur l'Autriche". Zernatto était l'un des sous-secrétaires d'Etat d'Autriche, comme le sait le Tribunal. Il a quitté son pays après l'Anschluss. Il s'est réfugié aux Etats-Unis et il a écrit ce livre.Il a fait un certain nombre de déclarations, pourrais-je dire, au sujet de l'accusé Seyss-Inquart. Le tribunal aimera peut-être savoir que les documents 45, 47, 50, 54, 55, 60, 6I , sont tous des extraits du même livre et donnent chaque fois un compte-rendu de conversations avec Seyss-Inquart. Il nous semble que cela a un caractère de pertinence en ce qui concerne les présents débâts ; nous avons certains doutes au sujet de la pertinence de ces déclarations. Le numéro 47 en particu-

H0570 - 0006

lier est l'expression de son opinion personnelle ; ce n'est pas du tout un compte-rendu de conversations qui semble traiter de faits précis. Cela semble semble prouver que Ssyss-Inquart s'est dissocier de

Nous n'avons pas d'objections à élever contre le document n° 48, le document 50 et le document 54. Nous pensions tout d'abord que nous aurionsdes objections à faire pour les mêmes raisons quant au n° 47, mais il semble que ce soit le compte-rendu de conversations entre l'auteur et Seyss-Inquart, et par conséquent, il se peut que ces extraits soient très utiles. Nous n'éleverons pas d'objections contre les documents 50.

Le document 55 contient l'opinion de Zernatto que Seyss-Inquart n'était qu'un pion sur l'échiquier, et qu'il a été trompé par la nouvelle direction du Parti. En tous cas, cette opinion n'est pas susceptible de nous apporter un grand secours. Le N° 60 est également un extrait du livre de Zernatto au sujet de conversations avec des nazis autrichiens, dont il ne précise pas le nom et il nous semble que cela est vraiment trop vague, et n'aurait pas grande valeur.

Le N° 6I est aussi un article dans lequel Zernatto exprime son opinion au sujet de Seyss-Inquart ; il y dit que Seyss-Inquart avait peur d'endosser la responsabilité.

Je ne crois pas que ce dernier extrait risque de faire beaucoup de tort, mais enfin, j'élève des objections car j'aimerais que l'on abrège et que l'on s'en tienne à l'essentiel, et je n'ai pas l'impression que ces documents risquent de nous aider beaucoup.

Le document 68 est un extrait d'une publication

H0570-0007

intitulée "éléments du national socialisme" par Alois Hudal. Il explique l antisémitisme en Allemagne et en Autriche. Il en explique les raisons comme conséquences de la prédominence disproportionnée de l'élément juif dans divers secteurs du pays, et il nous semble que cela n'apportera pas une grande aide.

A nouveau, le numéro 69 est un extrait du livre de Zernatto, discutant des causes, telles qu'elles lui apparaissent, de l'antisémitisme, mais je ne crois pas que son opinion personnelle ait une importance quelconque ici.

Le numéro 7I traite de la question de la Slovaquie. Je ne pense pas que nous ayons prétendu, à aucun moment, que certains éléments slovaques n'avaient pas réclamé l'autonomie de la Slovaquie. Ces deux extraits se proposent donc de prouver qu'ils désiraient l'autonomie ; je ne crois pas que cela soit très important ici et sans doute cela n'aidera-t-il pas beaucoup le Tribunal dans le cas Seyss-Inquart.

LE PRESIDENT. - Est-ce que c'est un document gouvernemental ?

M. DODD. - C'est un document extrait des archives de I938 et en ce sens certainement c'est un document officiel.

LE PRESIDENT. - Est-ce qu'il a paru après que la Slovaquie ait été saisie par le Reich ?

M.DODD. - Non, il date de I938 et a précédé la prise de la Slovaquie par le Reich.

Voilà donc mes objections, M. Le Président ; il me semble que nous avons été.....

LE PRESIDENT. -Naturellement, M. Dodd ; nous exami-

H0570 - 0008

minons simplement là la question des objections en ce qui concerne les traductions. Nous n'examinons pas le problème de l'admissibilité et cela ne vous empêchera pas d'élever des objections après que les documents auront été traduits.

M. BODD. - Oui. Je me rends compte que nous nous sommes efforcés d'être modérés dans nos objections; afin que nos extraits ne soient pas trop longs. Je ne crois pas que les objections sur les I7 documents soient déraisonnables en ce qui concerne Seyss-Inquart.

Dr. STEINBAUER (défenseur de l'accusé Seyss-Inquart) - Je sais que vous estimez ma petite patrie autrichienne, non seulement en raison de sa culture très ancienne ou à cause des beautés de ses paysages, mais aussi parceque ce fut le premier pays qui perdit sa liberté à cause d'Hitler.

Mais, malgré toute l'estime que vous pouvez avoir pour ce pays, je ne sais pas si vous, en tant que représentants de grandes puissances, pouvez connaître l'histoire de ce pays jusque dans ses moindres détails. Mais je crois que, pour la défense de Seyss-Inquart, il est de la plus haute importance que vous compreniez de quel milieu sortait cet homme et quels étaient les motifs qui l'ont fait agir comme il a agi.

Trois raisons l'ont mené à l'Anschluss : lapremière est la misère économique, que l'on voit comme un fil rouge depuis I9I8 jusqu'en I946. La seconde raison - je serai très bref en ce qui concerne les documents .....

LE PRESIDENT. -Dr. Steinbauer, si vous voulez bien en venir le plus vite possible aux documents propremens dits - car il faut vous souvenir que nous discutons en ce moment la question de savoir quels documents doivent ou non être

H0570 - 0009

Dr. STEINBAUER. -

La seconde raison est le manque d'unité dans le parti démocratique ; la troisième a été le comportement des puissances environnant l'Autriche. C'est en me basant sur ces point de vue que j'ai rassemblé ces documents. Le premier est une résolution de l'Assemblée nationale de Weimar. Je pars du point-de-vue,qui est important pour porter un jugement,de constater que l'Anschluss n'était pas seulement une décision de la population autrichienne, mais un postulat se rapportant à l'ensemble de l'Allemagne. C' est très important.

Le second document est un ~~ami~~ extrait de discours prononcé par le Dr. Selby ~~Schober~~, ami sincère du pays. Cet article indique également l'arrière-plan économique en Autriche, qui a conduit à l'Anschluss. C'est la raison pour laquelle j'ai introduit ces documents.

Le document suivant est un discours du Chancelier Dr.Schober, qui a l'estime du monde entier ; ce discours traite du fait que les tâches en Autriche sont plus importantes et plus lourdes que le pays ne peut en supporter. Le document suivant est un discours du Président actuel, Dr. Karl Renner. Il date de l'année I922. A ce moment là, il s'est rendu à Genève avec de grandes difficultés et a obtenu un emprunt auprès de la S.D.N., ce qui est extrêmement important à constater, parceque, en même temps, on a demandé à l'Autriche de renoncer à l'indépendance pour IO ans, c'est-à-dire de ne pas entreprendre de démarches pour modifier les conditions de l'Anschluss.

Renner a pris position à ce moment-là contre Seipel au

N.D.9
LE I8 MAI I946
IO H./IO H.30

H0570 - 0010

Parlement ; ceci n'est nullement cumulatif avec le document 33., parceque dans ce document 33, je me propose simplement de donner des vues sur la situation économique en I938 ;Le document suivant correspond au deuxième point des bases de ma documentation, à savoir les raisons politiques de l'Anschlss

H0570 – 0011

Dr Steinbauer .- En tous cas je me vois obligé de protester formellement contre la prétention selon laquelle le document n° 21-2 ne serait pas pertinent; il me semble particulièrement important de dire ici que le Parti très jeune, et tout nouveau qui s'était créé dans ce terrain de misère économique a du décupler le nombre de ces xxxxx entre 1922 et 1932. Ce qui montre donc la présence d'une opposition politique au Gouvernement.

Le document suivant, le n° 22 est un article qui éclaire la situation économique de l'Autriche à un moment historique important, à savoir, au moment où le Chancelier Dollfusss'est rendu à Lausanne pour obtenir un nouvel emprunt auprès de la Société des Nations, et c'est à ce moment-là qu'on nous a imposé à nouveau, une Constitution draconnienne qui consistait à ne pas demander des modifications aux conditions de l'Anchluss pendant 10 ans .

Ceci n'est nullement cumulatif avec le document 23 l'un traitant de la situation économique et l'autre de la situation politique des Parlementaires par rapport à l'emprunt demandé à la Société des Nations en 1932.

Le document n'est qu'un extrait de la position prise par les différents Etats limitrophes dans la question de l'Anchluss.

J'ai choisi la Yougoslavie parce que ce Pays a favorisé, de la manière laplus énergique l'idée de l'Anchluss dans sa politique extérieure.

En ce qui concerne le document n° 31, je voudrais ajouter à ce qui a été dit par le Représentant du Ministère Public que Gordon Walker est non seulement un Membre du Labor Party, mais , ce qui est bien plus important en-

H0570 - 0012

core qu'il a été pendant toutes les années de guerre le Chef de la Radio Britannique, section autrichienne, et qu' il s'est rendu personnellement en Autriche en 1938 et qu'il a vécu l 'Anchluss . Son jugement est donc extraordinairement important , parce qu'il représente le jugement d'un étranger très compétent .

Il en est de même pour le document suivant . Le Sénateur Borah a été pendant 25 ans le président de la Commission des Affaires Etrangères des Etats-Unis, et je pense que son jugement est certainement digne d'attention.

Les documents concernent des déclarations du Docteur Zernatto .

Je voudrais ajouter ici que le Docteur Zernatto était Ministre en Autriche, Secrétaire Général du Front Patriotique et la main droite de Schuschnig au moment de l'Anchluss. C'est un des Pères spirituels du Plébiscite de Schuschnig. Il est malheureusement mort en ~~exrix~~ émigration en 1940, et je ne puis plus le citer comme témoin, mais son livre est un document et rend effectivement ce que cet homme a vécu à cette époque, pendant ces journées critiques .

Je prierais instamment de laisser les trois autres documents qui sont très brefs , dans mon Livre de Documents .

En ce qui concerne les deux documents suivants, la question de l'antisémitisme, ce n'est qu'à contre-coeur que je me suis décidé à les introduire dans mon Livre de Documents, craignant de m'exposer aux reproches de l'antisémitisme . Je me suis décidé à prendre ces documents, parce que dans l'exposé de l'accusation, on reproche

H0570 - 0013

à Seyss-Inquart d'avoir été Membre d'une organisation antisémite. Ce reproche est injustifié dans la mesure où l'on attache à cette organisation une importance plus grande que ce qu'elle mérite en réalité .

Si le Ministère Public ne propose pas d'insister davantage sur ce fait, je puis dire que je n'attache pas d'importance trop grande à ce document.

Le dernier document qui est le n° 71, contient l'accord de Spitzbourg (?) conclu entre Masaryk et le Chef des Slovaques. C'est à ce moment-là que Mazaryk a promis solennellement l'autonomie pour les Solvaques, promesse qui n'a pas été tenue, ce qui a eu pour conséquence des exigences d'autonomie assez violente en Slovaquie, exigences qui ont été soutenues par Hitler.

Ce sont les raisons pour lesquelles je prie le Tribunal de vouloir bien m'accorder ces documents également.

Le Président .- Docteur Steinbauer, Le Tribunal prendra ces questions en considération .

Dr Steinbauer . - Oui, Merci, Monsieur le Président.

Le Président .- Dr Siemers .- Défenseur de Raeder.

Dr Siemers . - Plaise à la Cour, hier, à propos de la Norvège, j'ai versé les documents 81, 82, 83, 84 , 85 et 86. Je vous prie de m'excuser si j'ai omis de verser à ce moment-là un autre document qui en fait partie. Je vais me permettre de rappeler cela. Il s'agit du document admis par le Tribunal "Raeder-88". C'est un document qui provient également du Livre Blanc et qui est contenu dans mon Livre de Documents n°5, à la page 392, et pages suivantes .

Ce document reproduit l'ordre anglais du 6 Avril 1940, concernant les préparatifs pour l'occupation des

H0570 - 0014

gisements des minerais du Nord de la Suède, à partir de Narvik.

Comme ce document est connu du Tribunal, il n'est pas nécessaire que je procède à sa lecture.

Q. - Monsieur le Grand Amiral, nous nous étions arrêtés hier à la question de la Russie. Vous avez répondu à ma question en ce qui concerne l'instruction 21 qui est le n° 10 du 18 décembre 1940, et vous avez répondu en disant que la Marine n'a pas collaboré à l'élaboration de cette instruction. Vous avez dit de plus, que conformément à un ordre, la Marine, en Janvier 1941 a procédéà l'exécution des instructions reçues.

R. - Puis-je dire que vous avez commis hier un lapsus en disant que cette instruction portait signature d'Hitler Keitel et Jodl ? En réalité, il s'agissait-là de l'exemplaire de l'Etat-Major qui portait la signature d'Hitler, mais qui ne portait que les initiales de Keitel et Jodl. Il ne pouvait être question d'une signature des deux autres ,,parce que lorsque ces instructions étaient publiées n'étaient signées que par Hitler et les autres ne pouvaient que contre-signer .

Dr Siemers . - Très bien. Je m'excuse , et vous remercie pour cette rectification .

A ce propos, je me permets de prier le Tribunal de se reporter au document C-35, devanant le document des Etats-Unis 132. Ce document se trouve dans le Livre de Documents Britannique 10-A, à la page 16. C'est un extrait du Journal de Guerre portant la date du 30 Janvier 1941.

Il expose les préparatifs de la Marine conformément aux ordres du 18 Décembre, ordres dans lesquels sous le chiffre romain IV Hitler avait ordonné de prendre des mesures de précaution dans l'éventualité d'une modification

H0570 - 0015

de l'attitude de la Russie à l'égard de l'Allemagne . C' était donc en vue d'une éventualité.

Monsieur le Grand Amiral, à propos de votre exposé concernant la Russie , je dois dire que le Ministère Public a également introduit le document C-66, soit GB-81. C'est votre rapport du 10 Janvier 1944, adressé à l'amiral Assmann, et destiné aux archives historiques de la Marine.

Ce document est contenu dans le Livre de Documents Britanniques 10 a, à la page 35. On y trouve la prise de position de principe de Raeder en ce qui concerne le cas Barbarossa, sous l'alinéa a du document ?

Vous avez écrit là, sous l'alinéa 1, (Pardon, je viens d'entendre que ce document est également contenu dans le Livre 10 A à la page 35 (?) parait-il) . Vous avez écrit ce qui suit :

" A cemoment-là le Führer avait fait connaître sa décision incapable de modification " incapable de conduire la campagne de l'Est, malgré tous les avertissements" , plus tard, d'autres avertissements se sont avérés absolument inutiles . Comme chef de la Direction Navale, je n'ai jamais été convaincu de ce que l'on a appalé : "les nécessités inéluctables du plan Barbarossa " .

Avez-vous quelque chose à ajouter à ces déclarations?

R. - J'aimerais dire à ce sujet, que bien que cette instruction fut déjà publiée du 18 Septembre, à lafin du mois de décembre, ce qui ressort d'ailleurs du document 170, auquel j'ai fait allusion à plusieurs reprises hier, il ressort de ce document que j'ai encore prononcé un discours, ou fait un rapport détaillé au Führer pour le convaincre de l'erreur qu'il commettrait en réalisant ce projet. Ce qui montre la hardiesse dont j'ai fait preuve

H0570 – 0016

car lorsque le Führer avait fait publié une instruction, même si elle ne se rapportait qu'à une éventualité, il était impossible en général de lui répondre par des objections de principe. Quant au reste, j'en ai parlé en détail hier.

Q. - Monsieur le Grand Amiral, vous avez à propos de vosobjections formulées auprès d'Hitler, en ce qui concerne la Russie , vous avez fait allusion au fait, qu'en automne on avait l'intention de réaliser l'action dite ..... ce qui signifie qu'on avait l'intention de débarquer en Angleterre.

Quand cette possibilité a-t-elle cessé d'exister à votre avis , ou de l'avis de la Marine au point de vue stratégique , autrement dit, quand a-t-ilfallu renoncer à ce plan ?

R. - Au cours du mois de septembre,nous ingorions encore cela, nous croyions encore à la possibilité d'un débarquement. Les conditions préliminaires qui avaient été posées par le Commandant de l'arméede terre, et par moi - conditions d'ailleurs dont la nécessité avait été reconnue par Hitler- étaient qu'il nous fallait pour cela la maitrise de l'air. C'est pourquoi nous attendions la réalisation de cette maîtrise de l'air, nous nous demandions si elle pouvait être réalisée à temps, parce qu'en raison des conditions météorologiques le débarquement ne pouvait être entrepris que jusqu'au début du mois d'Octobre, si l'on n'avait pas la possibilité de le faire jusqu'à ce moment-là, on serait alors dans l'obligation de remettre le débarquement au mois de Mai de l'année suivante. Il s'est avéré que la maîtrise de l'air ne pouvait être réalisée dans une mesure suffisante, et en conséquence

H0570 - 0017



- en tous cas on l'a dit - le débarquement devait être remis au Printemps de l'année suivante. Il s'agissait de prendre d'autres mesures de préparation - mesures que l'on a prises d'ailleurs - mais au cours de l'hiver le point devue du débarquement a été complètement abandonné, et Hitler a simplement alors, ordonné de continuer les préparatifs dans les ports de la Manche, simplement pour faire croire aux Anglais que le débarquement était imminent .

EN septembre, j'avais eu l'impression qu'Hitler n'avait plus grand intérêt pour le débarquement, et qu'intérieurement il était entièrement tourné vers la campagne de Russie, et qu'il ne pouvait naturellement pas; à côté de ce projet, réaliser ce débarquement .

Q. - J'en viens maintenant aux reproches qui vous ont été adressés par le Ministère Public, selon lequels vous avez incité à la guerre contre les Etats-Unis.

A ce propos,le Ministère Public a présenté le document C-152, soit GB-122, qui se trouve dans le Livre de Documents Britanniques n° 10 , page 23 .

Il s'agit là d'un extrait du Journal de Guerre de la Direction des Opérations Navales, concernant un rapport du Commandant en Chef de la Marine, c'est-à-dire un rapport présenté par vous au Führer, le 18 Mars 1941, sous le chiffre 11 du document . Il est dit ceci . Je cite :
" Le Japon doit prendre des mesures pour s'emparer de Singapore aussi rapidement que possible , parce que cette occasion ne se présentera plus jamais d'une manière aussi favorable que maintenant. Le Japon fait en effet des préparatifs pour cette action, mais conformément à toutes les déclarations faites par les Officiers Japonais , le

H0570 – 0018



Japon ne réalisera ces projets que si l'Allemagne prend des mesures pour débarquer en Anhleterre. L'Allemagne doit par conséquent concentrer tous ses efforts pour amener le Japon à agir immédiatement. Lorsque le Japon se sera emparé de Singapore , tous les autres problèmes de l'Asie Orientale concernant les Etats-Unis et l'Angleterre seront résumés par là même (Bornéo, Philippines, Indes Néerlandaises, etc .. ) Le Japon désire éviter, si possible une guerre contre les Etats-Unis. Il peut d'ailleurs éviter cette guerre s'il prend Singapore aussi rapidement que possible et avec une grande décision " .

Le Ministère Public prétend interprêter cette indication dans le sens, que vous vouliez inciter le Japon à faire la guerre aux Etats-Unis. Est-ce exact ?

R. - C'est une des affirmations les plus inexactes qui étaient formulées contre moi dans l'exposé des Charges. Il est parfaitement clair que si je me trouve impliqué ou entraîné dans une guerre contre la Grande-Bretagne, et si je dispose d'une marine aussi réduite qu'est la nôtre, il ne peut être d'aucun intérêt pour moi d'entrer en guerre contre les Etats-Unis.

J'ai déjà mentionné ici que je me suis efforcé pendant la première année de la guerre , de ne pas heurter les Etats-Unis.

L'Amiral Wagner a montré ici d'une manière assez détaillée, quelles restrictions j'avais imposées à la Marine allemande pour éviter des collisions avec les Etats-Unis. Je me suis imposé des rectrictions qu'il m'était difficile même de défendre, justifiées en raison de la guerre sous-marine .

D'un autre côté, à partir de 1940 au plus tard et au

H0570 - 0019

cours de toute l'année 1941, les Etats-Unis nous ont fait toutes sortes de difficultés dans la Direction des Opérations navales , et ont commis des actes que l'on peut parfaitement caractériser de contraire à la neutralité .

Je me conterai de rappeler ici la réparation des bateaux britanniques dans les bassins américains , les attaques de destroyers américains dans l'Atlantique, attaques dirigées contre nos sous-marins , dans deux cas nos sous-marins ont été poursuivis pendant deux heures et attaqués par des bombes aquatiques, jusqu'au moment où nos sous-marins sont remontés en surface, et ont attaqué et endommagé une des unités .

Jusqu'en Juillet 1941, je me suis efforcé de démontrer à Hitler que nous ne devions pas nous en prendre à la Marine des Etats-Unis, d'aucune manière, et qu'il s'ensuivrait que ces bateaux pourraient sans encombre poursuivre leur route à travers l'Atlantique, sans encombre, ce qui leur permettrait d'ailleurs de donner des informations sur nos sous-marins sans que nous puissions les empêcher, ce qui permettrait, enoutre, aux Anglais, de camoufler leurs unités en bateaux américains, ce qui d'ailleurs a été fait, car lorsque notre cuirassé, l" Amiral Scheer " , lors d'un voyage sur l'Atlantique a rencontré un bateau américain , il s'est avéré, après examen, qu'il s'agissait d'une unité britannique " Canadian Cruiser " .

Mais, malgré cela, j'ai conseillé au Führer, et il était à ce sujet parfaitement d'accord avec moi ce que je lui proposais, de ne pas entreprendre de mesures contre lesbateaux américains. L'Amiral,Wagner a également fait allusion au fait que je ne me suis pas rendu à Halifax pour y poser des mines . Je n'y reviendrai pas .

H0570 - 0020

Q. - Cette proposition tendant à demander au Japon de s'emparer de Singapore devait donc simplement constituer une aide apportée par votre Allié contre l'Angleterre avec laquelle vous étiez déjà en guerre ?

R. - Oui, c'est bien cela . Et je me permettrai de caractériser très brièvement , également, l'évolution de la situation qui m'a amené à cette position, qui n'est d'ailleurs pas de moi . Au début de l'année 1941, il y avait eu des négociations politiques conduites par le Führer et le Ministre des Affaires Etrangères avec le Japon auxquelles je ne participai pas, et je dois dire, malheureusement, car on y a discuté de choses qui n'étaient pas du tout exactes, mais cela montrait d'autre part aussi, qu'il ne s'agissait pas non plus d'une conspiration. Il s'en est suivi un rapprochement, et puis il y a eu la visite du Ministre des Affaires Etrangères Matsuoka . Je crois que c'était au mois de Mars .

En raison de toute cette évolution, le Führer a publié une instruction portant le n° 24, le 5 Mars, qui constitue le document C-75, soit US-151, en date du 5 Mars.

Q. - Je me permets d'attirer l'attention du Tribunal sur le document C-75, soit US-151, qui se trouve dans le Livre de la Délégation Britannique 10, à la page 58.

Dans cette instruction n° 24, il est indiqué sous le chiffre 3 a) : " Il convient de montrer comme but commun de la guerre , d'abattre l'Angleterre aussi rapidement que possible , et de maintenir les Etats-Unis éloignés de la guerre".

Et trois alinéas plus loin , il est dit sous d) :" La prise de Singapore ....

Le Président :- Pardon . Votre assurance est exacte? A la page 58 , n° 24, nous avons l'extrait concernant la

H0570 - 0021

collaboration avec le Japon .

Dr Siemers . - Je viens d'entendre, à ma grande surprise que dans la traduction anglaise on n'a reproduit qu'une partie de ces instructions. Je prie le Tribunal, de me permettre, dans ces conditions , de verser ultérieurement comme document " Raeder" le texte complet de cette instruction .

Le Président .- L'avez-vous ici avec l'autre ?

Dr Siemers . - Non, car je ne savais pas qu'on n'avait traduit qu'une partie de ce document. Je vous demande donc, Monsieur le Président, de me permettre de verser le document en question ,"Exhibit Raeder " .

Le Président .- Très bien .

Dr Siemers . - Je vous remercie , Monsieur le Président .

Dr Siemers . - C'était donc sous le chiffre 3, a) et la citation suivante se trouve sous le chiffre 3 d). Dans ce document , il est écrit ce qui suit :
" La prise de Singapore, en tant que position-clé de la Grande Bretagne en Extrême-Orient serait un succès décisif pour l'ensemble de la conduite des opérations militaires des trois Puissances de l'Axe . D'autre part, des attaques contre d'autresnpoints d'appui Britanniques sont capables d'ébranler la puissance de l'ennemi dans ces régions , si les Etats-Unis n'entrent pas en guerre."(J'attire l'attention du Tribunal sur le fait que dès le 5 Mars, qui était la date de cette instruction , on parlait de la prise de Singapore) .

Par conséquent, la proposition du Grand Amiral Raeder qui est extraite du document C-152 datée du 18 Mars ne peut plus avoir joué un rôle décisif puisqu'il y avait déjà à cette date un ordre relatif à la prise de Singapore .

H0570 - 0022

R.- Puis-je dire brièvement ici, qu'il en est toujours de même dans les cas cités.

Il y a d'abord la décision politique d'HITLER du Chef de l'Etat, puis il y a l'instruction du Commandant Suprême de la Wehrmacht destinée à la Wehrmacht. Puis il y a les conclusions qui en sont tirées par les chefs des trois armes composant la Wehrmacht.

Lorsque je reçus l'instruction du 5 Mars, j'examinai comment le Japon pouvait être employé de la manière la plus efficace s'il se décidait à entrer en guerre. IL s'agissait là encore, en plus de plus, de savoir comment nous pouvions nuire à notrea dversaire au point de vue puissance navale. J'étais obligé d'insister sur la nécessité d'agir contre Singapour, parce qu'il y avait des gens qui pensaient que le Japon ferait mieux d'agir contre Vladivostok, ce qui eut été une faute. Il s'agissait d'attaquer le centre de la puissance britannique en Asie Orientale.

Mais c'est justement parce que moi aussi, je pensais que la prise de Singapour empêcherait les Etats-Unis d'entrer en guerre, que j'ai fait cette proposition et non pas le contraire, c'est à dire je ne pensais pas que cela inciterait les Etats-Unis à entrer en guerre.

Q.- A ce propos, je traiterai encore du document I877-PS, qui a été présenté par le Ministère Public. C'est le document des Etats-Unis I52, qui se trouve dans le Livre de Documents Britanniques n° I0, à la page 320. C'est la conversation que le Ministre des Affaires Etrangères Japonais MATSUOKA ... - On me dit à l'instant que ce ne serait pas 320 mais 3I9.

LE PRESIDENT .- Je crois aussi que ce doit être

...

H0570 - 0023

le Livre de Documents n° IO-A.

DR. SIEMERS.- C'est IO M. le Président.

LE PRESIDENT.- IO-A.

DR. SIEMERS.- Ah oui, IO-A, je vous demande pardon M. le Président.

C'est la conversation entre MATSUOKA et VON RIBBENTROP du 29 Mars I94I. On en a déjà parlé une fois. Dans le huitième alinéa de ce document , il est dit ce qui suit :

"Le Ministre des Affaires Etrangères du Reich, a parlé encore une fois de Singapour, des craintes exprimées par le Japon relatives à des attaques éventuelles par les sous-marins partant des Philippines et l'intervention de la flotte de la Méditerranée. Le Ministre des Affaires Etrangères du Reich répondit qu'il avait discuté la chose une fois de plus avec RAEDER.

"Celui-ci déclara que la flotte de la Méditerranée serait occupée à un tel point, qu'il ne pourrait pas envoyer une flotte en Extrême-Orient. Les sous-marins américains devaient être d'une qualité si mauvaise, que nous n'aurions pas eu à nous en occuper."

M. VON RIBBENTROP, en réponse à ma question, a déclaré le premier Avril I946, qu'il s'était trompé, et que cette déclaration provenait sans doute d'HITLER.

Je vous prie de vouloir bien donner un éclaircissement définitif à ce sujet ?

R.- Je puis simplement confirmer que je ne me suis jamais entretenu avec M. VON RIBBENTROP au sujet de pareilles questions, parce qu'il n'y avait malheureusement pas de relations entre le Ministère des Affaires Etrangères et le Commandement en Chef de la Marine, ceci parce que le Führer avait interdit que des renseigne-

H0570-0024

ments fussent donnés par le Ministère des Affaires Etrangères à la Marine.

Je n'aurais fait de telles déclarations, d'une part parce qu'elles étaient contraires à mes conceptions, et d'autre part, parce que je n'avais aucune raison de faire de pareilles déclarations.

Q.- M. le Grand-Amiral, n'est-il pas vrai que bien au contraire, on a traité à la Direction des Opérations Navales, très souvent, des questions montrant au contraire la force des Etats-Unis et leur potentiel industriel et militaire, et que c'était la raison pour laquelle il fallait éviter un conflit avec ce pays ?

R.- Parfaitement.

Q.- Est-ce que le document 78-PS qui vous est présenté ici vous a été montré aucours de la guerre ?

R.- Non.

Q.- Est-ce que ces conversations entre M. VON RIBBENTROP et le Ministre des Affaires Etrangères MATSUOKA, ainsi qu'avec OSHIMA, ont été portées à votre connaissance ?

R.- Le Führer m'a simplement dit ce qui ressort ~~[illegible]~~ du ~~[illegible]~~ document D-I70, quels avaient été ses entretiens avec MATSUOKA, mais je n'ai pas eu d'entretien avec M. VON RIBBENTROP.

Q.- Plaise à la Cour, on vient de me demander de rectifier un terme que je viens d'employer. Pour être loyal je vais le faire. J'ai dit qu'HITLER dans son instruction du 5 Mars I94I, ordonnait de prendre SINGAPOUR. Cette expression n'est pas conforme à la réalité. Il est évident qu'il ne pouvait rien ordonner au Japon.

...

H0570 - 0025

L'erreur provient du fait que l'instruction commence par les termes suivants :

"Le Führer, en vue de la collaborationa vec le Japon, a ordonné ce qui suit : "

Et sous l'alinéa 3 il est dit :

"A ce propos figurent les instructions suivantes : ",

et c'est sous ces instructions qu'on prévoit la prise de Singapour.

M. le Grand-Amiral, avez-vous, à un moment quelconque, au cours d'un entretien quel qu'il soit, proposé à qui que ce soit que le Japon fasse unea ttaque contre Pearl Harbor ?

R.- Non, il n'en a jamais été question.

Q.- Avez-vous entendu parler de ce plan d'attaque contre Pearl Harbor, avant l'attaque elle-même ?

R.- Jamais. Ce fut une surprise totale pour moi et la Direction des Opérations Navales que cette attaque. C'est méconnaître totalement la mentalité des Japonais, que de supposer qu'ils aient communiqué un tel plan à qui que ce soit, même au Japon, qui n'y participait pas directement. De la même façon en I904, les bateaux russes avaient été attaqués, sans que personne n'ait pu le prévoir.

Q.- Plaise à la Cour, je me permettrai à ce propos, de verser trois documents RAEDER n° 90;dans le Livre de Document n° 2 à la page I08.

Il s'agit du rapport du Général américain MARSHALL qui a été mis à ma disposition par les soins du Tribunal. Dans ce rapport du Ier Septembre I945, le Général MARSCHALL, déclare ce qui suit : - je vous renvoie à la page II6 - !

...

H0570 - 0026

GM/5

I8/5/46

"Pour déterminer quand et où l'Allemagne et le Japon ont échoué, j'ai demandé au Général EISENHOWER d'interroger les hauts Chefs Militaires actuellement en captivité. Le résultat de c et interviaw est d'une importance extraordinaire.
Il donne un moyen
/Pour éviter d'une part des malentendus entre les différentes nations, et également pour permettre d'établir des plans communs. Ce sont là des facteurs qui peuvent être extrêmement importants."

Et deux alinéas plus loin, je cite :

"Jusqu'ici on n'a trouvé aucune preuve du fait que le Haut-Commandement Allemand ait eu un plan stratégique complet. Le Commandement était, il est vrai, en principe d'accord avec la politique d'HITLER. Mais sa stratégie audacieuse a finalement conduit à la défaite de l'Allemagne. L'histoire du Haut-Commandement Allemand, à partir de I938 est rempli de conflits personnels constants.

"HITLER a obtenu l'exécutions de ses ordres malgré ses désaccords avec les Chefs Militaires. Cela a commencé en I938 et cela a fini avec le renvoi de BLOMBERG, FRITSCHE, et BECK, et cela a été la fin de l'influence conservative dans la politique allemande.

"Les campagnes de Pologne, de France et des Pays-Bas, avaient soulevé des discussions graves entre HITLER et les Généraux, à propos des détails dans l'exécution des plans stratégiques dans chaque Etat-Major.

"Par contre HITLER défendait un plan d'attaque qui n'était pas orthodoxe. Dans chaque cas, HITLER réussissait à faire valoir sa conception et le succès véritablement étonnant de chacune de ses campagnes, succès qui augmentèrent

...

H0570 - 0027

le prestige d'HITLER, jusqu'à un point tel que l'on n'osait plus contredire son opinion.

"Sa confiance en lui-même, en ce qui concerne les questions militaires, devint illimité. Après la victoire de France, il commença à critiquer les pensées formulées par ses Généraux, même en présence d'officiers plus jeunes et à les ridiculiser. C'est ainsi qu'il advint que l'Etat-Major Général n'éleva pas d'objection, lorsqu'HITLER prit la décision, lourde de conséquences, d'attaquer l'Union Soviétique."

Et à la page II8,il y a une déclaration sur l'Allemagne et je Japon. Je cite :

"De plus, il n'y a aucune preuve d'un plan stratégique An collaboration étroite entre le Japon et l'Allemagne. L'Etat-Major Général Allemand, a reconnu l'adhésion au Japon, à la suite du traité de neutralité avec la Russie, mais on espérait que le Japon retiendrait des forces navales britanniques et américaines très importantes, dans l'ExtrêmemOrient.

"Etant-donné, qu'il n'y a pas jusqu'ici de preuves contraires à ce fait, on peut admettre que le Japon agissait également pour son propre compte, et non pas conformément à des plans stratégiques coordonnés."

Et je verse également au dossier, les documents RAEDER II3 et I44, qui se trouvent dans le Livre de Documents n° 6, à la page 49I, età la page 497.

LE PRESIDENT.- Dr SIEMERS, je crois que vous devriez demander au témoins 'il est d'accord avec cette appréciation générale du Général MARSCHALL.

Q.- M. le Grand-Amiral, êtes-vous d'accord avec les opinions exprimées par le Général américain MARSCHALL ?

R.- Elles ne m'ont pas fait une impression particulièrement profonde, mais dans l'ensemble ces déclarations

...

H0570 – 0028

reflète notre pensée également. Je ne peux pas donner une appréciation sur chaque détail, pour ce faire il faudrait que je puisse les voir et les examiner soigneusement.

Q.- Je crois que cette déclaration suffira.

Dans le document RAEDER II3, j'aimerais me référer au titre, MARSHALL déclare que l'armée a prévu le mouvement du Japon :

"Washington II Décembre.-

"Le Général Georges MARSCHALL, ancien Chef d'Etat-Major de l'Armée, a reconnu hier soir que l'Armée savait, plus de dix jours avant le 7 Décembre I94I, qu'un mouvement des Japonais sur Pearl Harbor les porterait au-delà du point critique, où les chefs militaires américains croyaient que les Etats-Unis devraient combattre."

Je voudrais, pour gagner du temps, éviter de lire les détails. Il ressort du rapport de MARSCHALL, que ceci était connu de l'Armée Américaine. On indique ici la date du 25 et 26 NOvembre; De plus, MARSCHALL a déclaré qu'on avait fait des préparatifs aux Etats-Unis avant la guerre, en vue de la construction d'aérodromes pour les bombardiers américains à Rabaul, Port-Moresby et Singapour.

Le document II4 que je présente également, contient une déclaration d'Henry L. STIMSON, à la date du 2I Mars I946, ancien Ministre de la Guerre des Etats-Unis, qui a précisé que le Cabinet de Guerre du Président ROOSEVELT, ~~deux jours~~ neuf jours avant l'attaque japonaise sur Pearl Harbour avait discuté une attaque américaine contre les forces japonaises déclanchée sans avertissement, et que cette proposition avait été rejetée.

...

H0570 - 0029

STIMSON, dit encore, qu'il avait reçu le 28 Novembre I94I, des informations sur des mouvements japonais le long de la côte asiatique. Le même jour, le Cabinet se réunissait, et étudiait l'importance possible de ces mouvements japonais. Il dit plus loin, que si les Japonais arrivaient dans l'isthme de Kra, les Anglais se battraient, et que si les Anglais se battaient, il leur faudrait se battre.

En conséquence, M. le Grand-Amiral, pensez-vous que l'Amérique était au courant des projets japonais avant que vous ne le fussiez vous-même ?

R.- Apparemment oui.

Q.- J'en viens maintenant à la dernière charge déposée par le Ministère Public et qui concerne le Brésil.

A ce propos, le Ministère Public a présenté le document I807-PS, GB-227, qui se trouve dans le Livre de Documents Britannique n° IO-A, à la page 288. Il s'agit du Journal de JODL, et en particulier de l'inscription du I6 Juin I942...

Je dois m'excuser à nouveau, on vient de me dire que c'est la page 287 et non pas ~~de~~ 288.

Je cite cette inscription :

"Le 29 Mai, la Direction des Opérations Navales a demandé la permission d'attaquer les forces aériennes et navales brésiliennes, étant donné qu'une attaque rapide contre le Brésil en ce moment où des effets de surprise sont possibles, est une chose indiquée, puisque le Brésil mène la guerre contre l'Allemagne."

Le Ministère Public en tire , en ce qui vous concerne, le reproche de violation de la neutralité, parce que vous

...

H0570 - 0030

avez fait cette proposition au moment où le Brésil était encore neutre, et je rappellerai ici que la guerre avec le Brésil a commencé deux mois plus tard, le 22 Août I942.

Je vous prie de prendre position très rapidement, et de nous expliquer comment vous en êtes venu à faire cette proposition ?

R.- Les relations entre le Brésil et l'Allemagne étaient à ce moment-là, déjà très mauvaises. Les Allemands étaient extraordinairement poursuivis et maltraités. Les intérêts économiques de l'Allemagne étaient lésés, les Brésiliens étaient déjà entièrement soumis aux Etats-Unis. Ils avaient autorisé l'installation d'aérodromes le long de la côte brésilienne, et de même que la création d'un service de renseignements. Ils ont confirmé eux-même avoir détruit un sous-marin allemand. D'un autre côté, des sous-marins allemands avaient attaqué des bateaux brésiliens, parce que ces derniers ne portaient pas les signalisations prescrites, et que par conséquent on ne pouvait pas les reconnaître comme étant des bateaux brésiliens.

L'Allemagne avait, au préalable, prié tous les Etats sud-américains, de munir leurs bateaux d'une signalisation telle qu'on puisse reconnaître la nationalité pendant la nuit.

Puis, il y avait eu des attaques aériennes contre des sous-marins appartenant aux puissances de l'Axe. Ces attaques aériennes ne pouvaient avoir été entreprises que à partir des aérodromes brésiliens.

A la suite d'une prière adressée par la Direction des Opérations Navales au Führer, celui-ci ordonna qu'on fasse encore une demande aux Italiens, afin de savoir quelles étaient les informations qu'ils avaient reçues. C'est

...

H0570 - 0031

alors que l'Italie confirma que depuis des semaines déjà des sous-marins italiens qui opéraient en même temps que les nôtres, avaient été attaqués au large de la côte brésilienne. De même, le Ministère de l'Air Brésilien, avait fait connaître qu'il y avait eu des combats entre des avions brésiliens [redacted] qui avaient attaqué des sous-marins de l'Axe.

A la suite de cette confirmation, le Führer permit l'attaque des unités de la marine brésilienne au large de la côte du Brésil. Des sous-marins sont partis de la côte française à la suite de cet ordre, pour se rendre dans la région des eaux brésiliennes. Il ne devait pas s'agir là de simples coups d'épingle, mais d'une entreprise énergique. Cependant cette entreprise a été abandonnée , je ne puis malheureusement plus dire pourquoi, en tous cas cela n'a pas été réalisé. Mais il ressort de notre document, ce qui est établir dans cette note du Journal de Guerre.

Q.- Plaise au Tribunal, je crois que le reproche adressé par le Ministère Public, au sujet de ce projet, n'aurait pas été élevé, si le document I807-PS, qui est l'inscription de JODL dans son journal, le I6 Juin, avait été présentée in-extenso.

On n'a présenté que la première partie, et c'est pourquoi je verse cette inscription au Journal de JODL comme document RAEDER II5, qui se trouve dans le Livre de Documents n° 6, à la page 500.

Les explications suivantes du Colonel-Général JODL dans son journal, font ressortir que la situation avait été examinée correctement. La première partie citée par le Ministère Public, c'est à dire les deux premières phrases, je les ai déjà lues.

...

H0570 – 0032



L'inscription que je cite est la suivante :

"L'Ambassadeur RITTER des Affaires Etrangères, déclare que l'aggravation du conflit avec le Brésil est indésirable, si l'on tient compte de l'attitude de l'Argentine et du Chili. En outre, avant de prendre des mesures de guerre contre le Brésil, il faudrait d'abord se mettre en contact avec le Japon et avec l'Italie.

"A la suite du rapport du Chef de l'Etat-Major des Opérations de l'Armée, le Führer a ordonné en date du 30 Mai, que la Direction des Opérations Navales demande à Rome, si les communiqués brésiliens concernant des actes agressifs contre les sous-marins de l'Axe sont véridiques. Les vérifications faites par la Direction des Opérations Navales ont démontré, que des sous-marins italiens ont été attaqués les 22 et 26 Mai au Nord-Est du Brésil, par des avions qui, sans aucun doute, partaient d'une base brésilienne. En outre, la Direction des Opérations Navales, communique le texte d'un communiqué officiel du Ministère de l'Air brésilien, au sujet des opérations. Elle propose de tenter une opération du 3 au 8 Août devant les ports principaux du Brésil avec dix sous-marins, quittant les ports français de l'Ouest du 22 Juin au 4 Juillet, avec appui du sous-marin ravitailleur 'U-460'. L'ordre d'opération doit être donné aux sous-marins au plus tard pour le I5 Juin. Après avoir entendu au Berghof, dans l'après-midi du I5 Juin, le rapport du Commandant en Chef de la Marine à ce sujet, le Führer a donné son accord aux intentions de la Direction des Opérations Navales, mais ordonna avant la décision définitive, un nouvel examen de la situation politique par le Ministre des Affaires Etrangères."

...

H0570 - 0033

Je crois qu'il ressort de ce document, qu'on a été suffisamment prudent.

De plus je renvoie le Tribunal, au document RAEDER II6, que je verse au dossier, et qui se trouve dans le même Livre de Documents, à la page 503. C'est un extrait du Journal de Guerre, qui porte la date du 6 Juin, et où il est dit que l'évolution des évènements a conduit au bond, mais qu'il existait déjà un état de guerre, lattent.

"Le Brésil est complètement soumis aux Etats-Unis; traitement inouï de tous les Allemands; grave violation de tous les intérêts allemands; vapeurs brésiliens coulés individuellement par les sous-marins, parce que n'ayant pas les fanaux règlementaires ; exécutions croissantes au Brésil; les Brésiliens affirment avoir déjà coulé un sous-marin allemand, par la surveillance côtière."

Un autre extrait du Journal de Guerre, constitue le document RAEDER II7, que je verse au dossier, et qui se trouve dans le même Livre de Documents, à la page 506.

Je prie le Tribunal de prendre connaissance de son contenu, et je me contenterai de renvoyer à l'alinéa 3 et 4. Il est dit dans l'alinéa 3 :

"Lorsque les Brésiliens commencèrent à se camoufler et à s'armer, l'autorisation fut immédiatement donnée le I5 Mai I942, d'utiliser les armes contre les navires brésiliens armés, reconnaissables."

Et dans l'alinéa 4, il est dit :

"En se basant sur le fait que des sous-marins de l'Axe ont été attaqués par des bâtiments le long des côtes brésiliennes et que le Ministère de l'Air brésilien a fait

...

H0570 - 0034



connaître officiellement que des attaques avaient été accomplies par l'aviation brésilienne,la Direction des Opérations Navales demanda le 29 Mai I942, par la note I2938/42 secrète, de la Direction des Opérations de la Wehrmacht, l'autorisation d'attaquer les forces armées et les navires marchands brésiliens."

Je verse de plus, le document RAEDER II8, Livre de Documents n° 6, à la page 5IO. Je prie le Tribunal de bien vouloir prendre acte de ce document. Il n'est pas nécessaire que je cite son contenu, parce qu'il répète pratiquement les faits que nous connaissons déjà maintenant.

Je crois que l'alinéa 4, du document I7 que je viens de lire, éclaircit complètement la situation et contient une réfutation complète de tout reproche adressé à la Marine.

Avez-vous quelque chose à ajouter à ces déclarations contenues dans le Journal de Guerre, M. le Grand-Amiral ?

H0570 - 0035

R. - Non, je n'ai absolument rien à ajouter;

Q. - M. le Grand-Amiral, je vous prie maintenant de décrire au Tribunal , et ceci nous amènera à la fin de vos dépositions, comment vous en ^etes venu à démissionner en janvier 1945 ?

DR.SIEMERS. - Est-il nécessaire d'interrompre maintenant ?

LE PRESIDENT. - Est-ce que vous comptez en avoir fini d'ici quelques minutes ? Si c'est le cas, nous continuerons l'audience, afin que vous puissiez en finir avec l'interrogatoire.

DR. SIEMERS. - Je pense en avoir encore pour quelques minutes ?

LE PRESIDENT. - Très bien, veuillez donc continuer.

DR. SIEMERS. - Je vous prie de nous décrire comment vous en ^etes venu à démissionner en janvier 1943. Mais avant, je voudrais encore vous poser la question suivante : est-ce que vous aviez déjà conçu le plan de démissionner antérieurement ?

R. - Je voudrais dire très birèvement qu'en tempsde paix, à plusieurs reprises, j'en suis venu soit à prier le Fuhrer de me relever de mes fonctions, soit à lui présenter un ultimatum. Je voudrais décrire cela très brièvement.

En novembre 1938, j'ai présenté un rapport au Fuhrer, en présence du Colonel-Général Keitel au sujet des plans de contruction des types de batiments. A cette occasion, le Fuhrer s'est mis à attaquer tout ce que nous avions déjà construit, et tout ce que nous avions en chantier, en particulier en ce qui concerne les plans duBis....

H0570 - 0036



marck. J'ai constaté plus tard que ces choses naissaient toujours parce qu'une personne quelconque de sa suite, qui était peut compétente dans ce domaine, lui présentait son opinion et qu'alors il laissait faire, il voulait en quelque sorte contrôler, vérifier si ce qu'on lui avait dit était vrai. Mais cela a été si flagrant, si grossier, queje ne pouvais faire rien d'autre que de ramasser tous mes papiers et quitter la pièce. Le Fuhrer m'a poursuivi jusqu'à la porte, et m'a prié de rentrer. Il a atténué ses reproches et il m'a prié de ne démissionner à aucun prix. Voici un exemple.

Un autre exemple, purement personnel, mais assez typique. Mon adjoint pour les questions maritimes qui venait d'être nommé, voulait épouser une jeune fille qui avait une très mauvaise réputation à l'Université de Kiel. J'ai déclaré au Fuhrer que quant à moi, je ne donnerai pas mon consentement. Le Fuhrer se fit présenter cette jeune fille et il a décidé qu'il n'avait pas d'objection. J'ai quitté le Berghof et j'ai envoyé au Fuhrer une lettre par l'intermédiaire d'un officier de l'Etat-Major, lettre dans laquelle j'ai déclaré que je ne donnais pas mon consentement et que cet officier ne resterait pas dans la Marine s'il était marié, ou bien qu'alors, ce serait moi qui quitterait, et je priais de remettre à l'officier porteur de ma lettre la réponse, parce que je décidais de prendre ma décision immédiatement.

Le Fuhrer a fait attendre cet officier pendant deux jours, au Berghof, et il l'a ensuite renvoyé vers moi avec une lettre où il me disait : l'officier ne peut pas se marier, tout en restant dans la Marine. D'ailleurs, il ne sera pas employé comme ad-joint pour les questions de la Marine, il y aura un autre officier qui sera nommé, il sera Fuhrer de la NSKK auprès de moi, et il sera un de mes adjoints pour les questions du Parti.

Cela aussi est typique du Fuhrer. Il voulait, dans une

H0570 – 0037

certaine mesure faire valoir sa décision, mais en tout cas, cet officier a quitté la Marine, et dans ces conditions, j'ai déclaré que j'étais prêt à continuer à assurer mon service, et à rester en fonction.

Puis, au cours du printemps, je l'ai prié encore de me permettre de quitter la Marine parce que j'y étais depuis très longtemps, et que je ne croyais pas que je pourrais pendant longtemps encore porter la charge de cette fonction. Je lui ai proposé de me permettre de partir pour le 1er octobre 1939. Le Fuhrer a refusé, et d'ailleurs ce fut la guerre cette année-là, et j'ai pensé que pendant la guerre étant donné que je me sentais responsable pour tout ce qui concernait la Marine, je ne pouvais pas quitter la Marine.

Pendant la guerre, au cours de laquelle notre collaboration fut absolument sympathique, il n'y eut que de rares difficultés. Le Fuhrer s'efforçait toujours de me montrer certains égards. Donc, au cours de la guerre, ces relations d'abord bonnes, souffrirent considérablement, et cela parce que le Fuhrer devenait plus nerveux au cours des rapports lorsqu'il y avait également des divergences d'opinion. Il se mettait en colère lorsqu'il y avait des incidents, comme par exemple des difficultés techniques, ou bien l'échec de certains navires. Il devenait très violent, et son entourage exerçait toujours une certaine influence sur lui, avant que je ne puisse expliquer les choses. Ce n'était toujours qu'a posteriori que je pouvais remettre les choses en place. Cela a donné lieu à des scènes très peu réjouissantes qui me décourageaient considérablement.

Un point particulièrement sensible du Fuhrer étaient les grandes unités. Il était toujours inquiet lorsque les grands bâtiments étaient sur l'eau, en train de mener la guerre contre la marine marchande ennemie. La perte d'un de ces bâtiments comme le Graf Spee, ou plus tard le P

H0570 - 0038

lui semblait être une grande perte de prestige. C'est pour cela que cela l'inquiétait particulièrement et cela continua ainsi jusqu'à la fin de l'année 1942. Il s'y ajoutait encore, et c'est ce qui m'avait impressionné plus particulièrement, mon échec en ce qui concerne les tentatives que j'ai faites auprès du Fuhrer, au sujet de la Norvège, et avant tout au sujet de la Russie.

En dernier lieu, il se tenait bien davantage à l'avis des gens du Parti, comme par exemple Terboven, qu'à l'avis d'un officier. Ceci a mené aux difficultés dont j'ai déjà parlé.

Un trait caractéristique du Fuhrer était sa méfiance énorme contre tout le monde, mais en particulier contre les anciens officiers qui provenaient de l'ancienne Wehrmacht et dont il pensait que, malgré leur attitude bienveillante, au fond de leur coeur, ils n'avaient pas l'attitude qu'il devait exiger d'eux. C'est justement le cas de la Russie qui m'a souvent fait placer en opposition contre lui, nos relations en étaient considérablement influencées, et celui qui s'est occupé de tous les journaux de guerre et des compte-rendus de séance - il s'agit de l'Amiral Assmann - a compris cela de telle manière qu'il a pu écrire, à un moment donné "Le commandant Suprême de la Marine de Guerre est en opposition ouverte contre le Fuhrer."

A la fin de l'année 1942, après que j'eusse été obligé de mettre le point final à toutes ces affaires de Norvège, il y a eu encore un incident qui alors amena la fin. Une attaque aurait dû avoir lieu contre un convoi qui se dirigeait vers Mourmansk, ou vers Arkangelsk, en partant d'Angleterre. C'était en décembre, une époque de l'année où il n'y a qu'une à deux heures de crépuscule par jour, et où par conséquent il n'y a pas des conditions favorables pour l'attaque de grands bâtiments. Les bateaux avaient

H0570 – 0039

quitté le port accompagnés de destroyers, et ils étaient arrivés à la hauteur du convoi, au moment du crépuscule, mais le crépuscule disparut et comme le convoi était également accompagné de destroyers, l'Amiral a estimé qu'il était nécessaire de retirer les grands batiments du combat. C'était là la seule décision correcte à prendre, car il s'agissait d'éviter un torpillage. D'une part, ce fait, d'autre part le fait que malheureusement les relations par radio entre l'Amiral et la Direction des Opérations Navales étaient troublées en raison des circonstances atmosphériques et que partiellement elles étaient interrompues, cela a eu pour conséquence que le Fuhrer, dans son Quartier Général, où je lui annonçais tout ce que je pouvais lui annoncer, tout ce que j'apprenais moi-même, a été extrêmement agité. Toute la journée, on discuta de questions pour et contre, il y eut un va et vient continuel, et même le soir, je n'ai pas été en mesure de lui donner un tableau clair de la situation. Ceci l'a considérablement irrité. Il me fit dire toutes sortes de choses blessantes par l'Amiral Krancke il m'a ordonné de venir immédiatement, et j'ai vu qu'une friction très forte allait être sanctionnée. J'ai obtenu de ne venir que le 6 Janvier, c'est-à-dire 6 jours plus tard pour permettre à l'atmosphère de se refroidir quelque peu au préalable. Le 6 Janvier, j'ai pu me rendre auprès de lui avec un rapport complet, et le soir, au cours d'un entretien auquel assistait également le Feld-Maréchal Keitel, il nous a fait un discours d'une heure, où il traînait dans la boue tout ce qui avait été fait par la Marine, contrairement au jugement qui avait été exprimé jusqu'ici par la Marine, ce qui m'a permis de voir qu'il voulait amener une rupture.

Personnellement, j'étais fermement décidé à saisir cette occasion pour obtenir que l'on me relève mes fonctions, d'autant plus qu'il s'avérait

H0570 - 0040

en plus que la guerre devenait une guerre sous-marine et que je pouvais en toute conscience supposer que je pouvais partir à ce moment-là.

Après la fin de son discours, je l'ai prié de m'accorder un entretien en particulier, le Feld-Maréchal Keitel, les sténographes ont quitté la salle, et je l'ai prié de m'accorder ma démission parce que je me rendais compte par ses discours qu'il était tout à fait mécontent de moi, et que c'était par conséquent le moment le mieux choisi.

A ce moment-là, il a cherché à atténuer tout d'abord ses reproches, mais j'ai insisté et j'ai déclaré qu'il fallait à tout prix nommer un nouveau Chef de la Marine qui porterait toute la responsabilité. Il m'a dit alors que ce serait pour lui une charge très lourde si je partais maintenant, d'une part la situation était critique - c'était avant Stalingrad - et que d'autre part, on lui avait déjà reproché d'avoir congédié tant de généraux que ce serait pour lui une charge, en ce qui concerne le monde extérieur, si je partais maintenant. Je lui ai demandé ce que je pouvais y faire, pour que celan'arrivat pas, ou plutôt je lui ai dit que je ferais tout ce queje pourrais pour éviter cela, et que s'il attachait une certaine importance à ne pas éveiller à l'extérieur l'impression que je l'avais quitté faché, il pouvait me décerner un titre d'Inspecteur Général, qui ferait croire que j'étais encore en fonction, et que je restais dans la Marine. Ceci lui plut immédiatement, et je lui dis alors, c'était le 6 Janvier - de bien vouloir me relever de mes fonctions le 30 Janvier. J'étais à ce moment-là depuis exactement dix ans sous ses ordres, comme Chef de la Marine. Il s'est déclaré d'accord avec cela et m'a demandé de lui nommer mon successeur pour qu'il put choisir. Le 30 Janvier, il m'a alors donné mon congé en me nommant Inspecteur de la Marine, il m'a dit qu'il me demanderait encore conseil, le cas échéant, mais cela n'a jamais été le cas. Deux fois seulement, on m'a envo-

H0570 - 0041

en mission, une fois en Bulgarie pour l'enterrement du roi de Bulgarie, une fois en Hongrie auprès de Horthy, pour lui remettre un cadeau du Fuhrer.

Q. - M. le Grand-Amiral, vous n'avez pas effectué de travaux comme Amiral Inspecteur ?

R. - Non, je n'ai pas été chargé de mission de ce genre.

Q. - Aviez-vous l'impression au cours de l'entretien du 6 Janvier 1943 qu'Hitler aurait aimé se débarasser de vous en raison justement de ses divergences d'opinion avec vous, et en raison des objections que vous vous seriez permis de lui faire ? au sujet de questions politiques justement relatives à la Norvège, la France et a Russie ?

R. - Je crois bien qu'il avait, à ce moment-là, l volonté de se débarasser de moi, parce que j'étais devenu très gênant pour lui. Il n'a jamais oublié le temps où j'ai réussi à faire valoir mes idées.

DR. SIEMERS. - Je vous remercie. Ceci achève les dépositions du Grand Amiral Raeder.

LE PRESIDENT. - Le Tribunal siégera aujourd'hui jusqu'à 13 h.30. Nous suspendrons maintenant.

- Suspension d'1/4 d'heure -

LE PRESIDENT. - Est-ce que d'autres membres de la Défense désirent poser d'autres questions ?

DR. KRANZBUEHLER. - Grand-Amiral, vous vous souvenez du memorandum de la Direction des Opérations Navales du 15 octobre, au sujet de possibilité d'augmenter la guerre commerciale. Vous le trouverez dans le Livre de Documents de la Délégation Britannique n° 10, pages 96 et 97 de

FP/S
I8/5/46

H0570 – 0042

L'Amiral Wagner en a déjàparlé ici' Avez-vous quelque chose à ajouter à cette déposition, au sujet de la tâche et du sens de ce Memorandum ?

R. - Puisque la guerre contre l'Angleterre vint par surprise pour nous, nous n'avions pas à traiter, ou très peu, des questions de la guerre sous-marine. Nous n'avions pas encore examiné la question de la guerre sous-marine totale qui lors de la dernière guerre, avait joué un si grand rôle. En rapport avec ces faits, l'officier dont nous avons parlé l'autre jour, fut envoyé le 3 septembre au Ministère des Affaires Etrangères avec quelques explications, au sujet de cette guerre totale sous-marine, afin que nous voyons clairement avec le Ministère des Affaires Etrangères jusqu'où nous pouvions aller. Ce document qui a joué un rôle l'autre jour ici est le D-851, GB-451, du 3 novembre.....

Q. - Plutôt 3 Septembre.

R. - Oui, 3 Septembre, qui traita toutes ces questions. Des entretiens avec les Affaires Etrangères eurent lieu, et chez nous, à l'OKM, en raison du résultat de ces conférences, le memorandum pour les sous-marins fut élaboré, memorandum que vous venez de citer, et qui à la date du 15 octobre, fut édité. Je crois que le 15 octobre je l'ai produit au Fuhrer qui, en principe, était d'accord avec le contenu, mais justement le fait qu'un memorandum sur les sous-marins, au sujet d'une possibilité d'aggravation de la guerre sous-marine, ne fut rédigé que le 15 octobre, démontre combien peu nous étions prêparés pour une telle éventualité. Ce memorandum contient, au début, la phrase que le Ministère Public a lue ayant trait à notre attitude à l'égard du Droit International, ".....la plus grande éthique de combat, se tenir autan'

H0570 - 0043

que possible au Droit International et soutenir toute mesure militaire par le droit en vigueur. Si cela ne s'avérait pas possible, et s'il était possible en s'écartant de cela, d'obtenir des succès décisifs pour la guerre, et si nous pouvons en prendre la responsabilité, il faut éventuellement s'écarter du Droit International en vigueur. C'est-à-dire que l'on peut développer un nouveau Droit International."

En outre, tout ce memorandum n'est qu'une recherche permanente des possibilités, en lésant le moins possible les neutres, et en se tenant le plus possible au Droit International, pour conduire une guerre sous-marine de façon à ce qu'elle entraîne le succès pour la décision finale. Les cas les plus divers sont discutés, comment on peut mener une aggravation de cette guerre, mais il s'agit toujours du fait que l'on devait trouver des mesures de représailles contre l'ennemi. De tels événements comme le blocus, ou une nouvelle notion, le siège de l'Angleterre par la guerre sous-marine, sont examinés dans tous les sens, mais on conclut qu'avec le nombre des sous-marins et qu'avec les autres scrupules, il n'était pas encore possible d'entreprendre de telles opérations. Le résultat final de tous ces memoranda, dans le document, est reproduit aux deux dernières pages. Malheureusement, je n'ai que l'exemplaire allemand devant moi, où sous(D), Conclusion, il est dit au dernier paragraphe.... Je voudrais citer les phrases suivantes qui sont importantes....

LE PRESIDENT. - Est-ce qu'il s'agit du 15 octobre 1939 ?

DR. KRANZBUEHLER. Oui.

LE PRESIDENT. - C'est à la page 28, 10 A) ?

DR. KRANZBUEHLER. - C'est dans le livre de documents

H0570 - 0044

du Ministère Public, pages 96 et 97.

LE PRESIDENT. - De quel livre ? 10 ?

DR. KRANZBUEHLER. - Oui.

LE PRESIDENT. - Ceci n'est pas exact, cette référence n'est pas juste.

DR. KRANZBUEHLER. - On m'informe 99 et 100.

Dans le Livre de Documents du Ministère Public, il n'y a qu'un bref extrait. Le témoin a entre ses mains le document en entier.

LE PRESIDENT. - Où est l'extrait ?

DR. KRANZBUEHLER. - Pages 99 et 100, Livre du Ministère Public, n° 10. C'est le N° GB-224.

M. le Président, un autre extrait du même document a déjà été cité. Il se trouve dans le Livre de Documents Doenitz n° 3, pages 199 à 203. Mais je ne crois pas qu'il soit important de s'y référer, car le témoin ne lira qu'une ou deux phrases.

R. - S'il vous plaît, le paragraphe final "Jugement et conclusion", chiffre 1, je cite :

"La forme actuelle de la guerre navale, d'après le droit de prise, ne correspond pas aux exigences militaires. Une grande partie des navires commerciaux ennemis, entre autres toute l'exportation sur ces bateaux neutres, n'est pas comprise. Le droit politique d'arrêter et d'examiner des bateaux commerciaux neutres ne peut, en raison de la forte surveillance aérienne et de la DCA dans les parages des côtes ennemies, ~~xx xxx~~ être exercé. La guerre commerciale d'après le droit de prise doit être limitée et en ce qui concerne la Baltique et la Mer du Nord, ne peut être exercée que par les bateaux de surface. Dans l'Atlan-

H0570 – 0045



tique, les sous-marins se limitent dans les parages des côtes ennemies, à l'attaque sans avertissement de convois, de transports de troupes, de navires commerciaux armés, et de tous navires commerciaux. La guerre commerciale d'après le droit de prise n'est faite que dans des cas exceptionnels.

H0570-0046

" La guerre économique se dévelop-
" pera dans le sens du droit international. Une possibilité
" de conflit avec les neutres n'existe pas.

Encore une phrase :

" Si le Commandement Suprême des
" opérations de guerre, pour des raisons politiques ne peut
" prendre la responsabilité et la décision d'une adoption de
" méthodes de guerre plus aigue, en maintenant la conduite
" actuelle des opérations tout en employant des mines sans
" aucun égard et en attaquant des ports ennemis, on arrivera
" à créer de nombreuses difficultés pour le commerce
" ennemi. Toutefois, un résultat décisif ne pourra pas être
" obtenu pas la guerre économique menée dans sa forme actuelle.

Voilà pour la citation.

Q. - Grand Amiral, ce mémorandum et son exposé devant le Führer eut pour résultat l'ordre du 17 octobre ?

R. - Oui. Cela avait pour but, premièrement que tous les navires commerciaux ennemis pourraient être torpillés et deuxièmement que des bateaux de passagers se trouvant dans des convois pourraient être toppillés quelques temps après qu'une communication aurait été faite à ce sujet. Ceci restait dans le cadre des opérations que nous avions exécutées jusqu'alors d'après les mesures prises par l'ennemi.

LE PRESIDENT. - Docteur Kransbuehler, est-ce que ce long passage que l'accusé vient de lire n'a pas déjà été versé au dossier. S'il ne l'a pas été, il faudrait que vous le fassiez. D'après ce que l'on me dit, il n'est pas encore au dossier.

H0570 - 0047

SRI DAVID MAXWELL FYFE. - Monsieur le Président, je puis aider en la matière, je ferai usage de ce document et je le verserai au dossier.

LE PRESIDENT. - N'a-t-il jamais été versé ?

SIR DAVID MAXWELL FYFE. - Une partie seulement, Monsieur le Président, pas celle dont a parlé l'accusé.

DR KRANSBUEHRER. -

Q. - Grand Amiral, vous parliez du fait qu'avant 1935 certains préparatifs eurent lieu pour la construction d'une arme sous-marine allemande. L'Amiral Doenitz a-t-il participé à ces préparatifs ?

R. - En aucune façon.Comme on l'a déjà dit l'autre jours, il se trauvait à l'étranger dans les dernières années mais, même avant il n'y avait pas participé.

Q. - Vous venez de dire à l'instant comment vous aviez quitté le commandement de la marine de guerre, voulez vous me dire de quelle façon cela s'est passé et comment l'Amiral Doenitz est devenu votre successeur ?

R. - Le Führer m'avait demandé de proposer deux amiraux comme successeurs. Je lui proposai par écrit, comme plus ancien...

LE PRESIDENT. - Docteur Kranzbuehler, comment cela peut-il être pertinent par rapport aux questions sur lesquelles nous avons à prandre des décisions.

DR KRANZBUEHLER. - Cela a une certaine importance, Monsieur le Président, puisque le Ministère Public affirme que l'Amiral Doenitz a été nommé par relations politiques.

LE PRESIDENT. - Bien.

H0570 – 0048

DR KRANZBUEHLER. - Je vous en prie, Grand Amiral..

R. - Je serai très bref. En première ligne, je proposai l'Amiral Général Karls, qui était le plus âgé et qui connaissait toute la politique de la Marine et la direction de la guerre navale. Pour le cas où le Führer déciderait d'accentuer la guerre sous-marine pour la m ettre au premier plan, je proposai l'Amiral Doenitz qui était le plus compétent en la matière. Il n'a nullement été question d'arguments politiques. Il s'agissait uniquement de nominations techniques et spéciales.

DR KRANZBUEHLER. - Je n'ai pas d'autres questions à poser.

DR NELTE. - ( Avocat de Keitel )

Monsieur le Président, dans sa lettre du 26 mars le Tribunal me donnait l'autorisation, pour l'accusé Keitel, de produire un affidavit du co-accusé Raeder que le Ministère Public aurait alors la possibilité de contre-interroger à ce sujet. J'ai remis cet affidavit au Ministère Public qui n'a pas élevé d'objections.

Je demande que cet affidavit qui se rapporte aux positions et fonctions de Keitel à l'OKW soit enregistré comme n° 19 puisque le Grand Amiral Raeder m'a confirmé qu'il avait signé cet affidavit et qu'ilétait d'accord avec sa production.

Q. - Grand Amiral, vous connaissez les questions que je vous ai posées et auxquelles le 19 mars, après avoir vu vôtre avocat, vous avez répondu dansune déclaration que vous avez signée ?

R. - Il s'agit de la position du Maréchal Keitel à l'OKW ?

H0570 - 0049

Q. - Oui.

R. - Oui, je le connais parfaitement bien.

Q. - Je me permets donc de remettre cet affidavit. Le Ministère Public en détient des copies.

J'ai quelques questions encore à poser au Grand-Amiral Raeder mais cela pourrait être simplifié avec la permission du Tribunal. Il s'agit des mêmes questions que celles du 9 mai, celles que j'ai posées il y a 8 jours au Grand Mx Amiral Doenitz et qui se rapportent à l'influence immense-citée par le témoin Docteur Gisevius - de Keitel et au cercle de silence que Keitel aurait tracé autour d'Hitler.

Je voudrais simplement demander au témoin Grand Amiral Raeder, si le Tribunal le permet, si la déclaration faite par le Grand Amiral Doenitz en sa présence est véridique et si les réponses faites par le Grand Amiral Doenitz pour l'époque précédant 1942, époque où Raeder était commandant en chef de la marine de guerre, sont fondées.

Je prie le Tribunal de décider si je puis poser cette question générale.

LE PRESIDENT. - Oui, bien sûr.

DR NELTE. -

Q. - Grand Amiral, vous avez entendu ; je vous demande si vous pouvez confirmer les réponses faites par l'Amiral Doenitz à mes questions du 9 mai Pouvez-vous les confirmer pour l'époque précédant 1943 ?

R. - Oui, parfaitement.

Q. - Une dernière question encore.

H0570 - 0050

Dans votre interrogatoire constituant le document L-73, le petit Schmundt fut traité ...

R. - ~~M~~ L-79 ?

Q. - Oui, pardon, 79. Vous avez élevé des objections contre ce document pour sa non pertinence et son manque de clarté.

Le Dr. Siemers a lu une partie de ce document, extrait quele Ministère Public n'avait pas encore cité au moment de la production de la pièce. Il est question dans cet extrait d'un état-major d'études près de l'OKW.

Je vous demande de bien vouloir me dire si un tel état-major d'études près de l'OKW a été établi en réalité.

R. - Non, pour autant que je sache. L'élaboration eut lieu dans le Wehrmacht Fuehrungsstab où étaient présents des officiers des trois armes de la Wehrmacht.

Q. - Donc, aucun changement n'eut lieu dans la compétence et la répartition du travail ?

R. - Aucun.

Q. - Cela touche aussi la question de l'élaboration du terrain stratégique et des opérations entre le Wehrmacht Fuehrerstadt et les états-majors des différentes parties de l'Armée.

R. - En ce qui concerne la direction des opérations navales, rien n'a été changé.

Q. - Et pour les autres parties de la Wehrmacht, vous ne savez rien ?

R. - Je ne sais rien, je ne puis fournir de réponse.

H0570 - 0051

Q. - Les généraux Von Brauchitsch et Halder ont fait des déclarations à ce sujet ?

R. - Oui.

DR NELTE. - Je n'ai pas d'autres questions à poser.

LE PRESIDENT. - Docteur Nelte, est-ce que l'affidavit auquel vous avez fait allusion est celui qui est contenu dans votre livre de documents ?

DR NELTE . - Il n'y est pas encore, il y sera versé sous le n° 19.

LE PRESIDENT. - Bien . Pourrez-vous fournir des exemplaires au Tribunal ? Aurez-vous des traductions à transmettre au Tribunal ?

DR NELTE. - Oui.

DR LATERNSER. - ( Pour l'Etat Major Général et l'OKW)

Q. - Grand Amiral, vous êtes le membre le plus ancien du groupe de l'Etat Major Général et de l'OKW et c'est vous qui avez appartenu le plus longtemps à ce soi-disant " groupe " ?

R. - Oui.

Q. - Comment êtes-vous devenu membre de ce soi-disant " groupe " ?

R. - Le président du Reich, Feld Maréchal Von Hindenbourg, m'a nommé chef de la direction de la Marine. De ce fait, je n'entrai pas dans ce " groupe " mais je devins chef de la Marine. On ne connaissait rien d'un groupe.

Q. - Pour le fait que vous soyez devenu membre de ce groupe et que vous le soyez resté, le Ministère Public exige le volontariat. Y avait-il la possibilité à des chefs militaires

H0570 - 0052

de demander des postes vacants ?

R. - Non.

Q. - Ce qui importait donc, c'était la compétence militaire ?

R. - C'était l'ordre militaire. Il n'était nullement question d'un volontariat.

Q. - Connaissiez-vous les différents membres du groupe de l'époque à laquelle vous avez appartenu à ce soi-disant groupe?

R. - Non. Je ne connaissais pas bien sûr tous les membres des autres parties de la Wehrmacht, mais une grande partie d'entre eux m'était connue.

Q. - Est-ce qu'à l'intérieur de la direction purement militaire n'eurent jamais lieu de conférences traitant de l'élaboration d'un plan pour le déclanchement des guerres d'agression ?

R. - Non, jamais une telle conférence n'eut lieu. A différentes reprises on en a parlé ici, on a dit de quelle façon s'élaboraient ces entreprises : décision politique du Führer, instructions du Führer et études de ces instructions sur ses ordres.

Q. - Grand-Amiral, je n'entends pas par là les réunions sous la présidence d'Hitler, je ne parle que des réunions purement militaires.

R. - Vous voulez dire à l'intérieur des différentes parties de la Wehrmacht ?

Q. - Oui, naturelement, à l'intérieur de la direction des opérations navales.

R. - A l'intérieur de cette direction eurent lieu des

H0570 - 0053

des conférences avec de différents ordres du jour, mais jamais sur les ordres du jour de guerres d'agression.

Q. - Ce n'est pas à cela que je faisais allusion. Le Ministère Public affirme que ce groupe accusé n'était créé que par le régime du National Socialisme. Est-ce exact ?

R. - Nullement. Aucun groupe n'a existé mais l'organisation était telle qu'à différentes reprises on l'a éclaircie.

Q. - Comme dans toutes les armées du monde, elle existait depuis toujours ?

R. - Sous une forme analogue, oui.

Q. - Le Ministère Public a affirmé en outre qu'après la prise du pouvoir par Hitler, les chefs militaires supérieurs pouvaient opter de collaborer ou de subir les conséquences des désirs du nouveau régime consistant à former une nouvelle Wehrmacht propre à ce régime. Les généraux, devant cette situation, ont accepté de collaborer. Cette affirmation de l'accusation est-elle exacte ?

R. - Qu'une réunion ait lieu à la suite de cela, ce n'est pas exact. Je sais que de telles spirations existaient. Par exemple, une fois, en 1934, j'ai annoncé au Führer qu'on avait rapporté que le SA Gruppenfuehrer Killinger qui avait été auparavant dans la Marine avait l'intention de devenir chef de la direction navale. De telles autres intentions ne me sont pas connues et en tout cas n'a jamais eu lieu de conférence des généraux en vue d'éviter une telle mise à exécution.

Q. - L'affirmation du Ministère Public n'est donc pas exacte ?

R. - Non, elle n'est pas exacte. Il n'était pas dans

H0570 - 0054

le sens des sentiments des soldats d'éviter quelque chose qui se préparait.

Q. - Le Ministère Public affirme en outre que le groupe des généraux s'était laissé gagner par le régime dans l'espoir de conquête. Cette affirmation est-elle exacte ?

R. - Elle est complètement fausse, tout à fait tirée par les cheveux.

Q. - Du point de vue militaire, est-ce qu'a été soutenu ou approuvé un essai du parti pour obtenir la seule puissance en Allemagne ?

R. - J'ignore que cela ait jamais eu lieu et je ne le crois pas. Voulez-vous parler de la prise de pouvoir ?

Q. - Non, après la prise du pouvoir, l'essai du parti pour obtenir la prédominance. Le parti dans cet essai a-t-il été soutenu militairement, autant que vous le sachiez?

R. - Non.

Q. - A la suite d'une question de votre avocat, vous avez déclaré hier de quelle façon vous aviez prêté serment à Hitler. Est-ce qu'il était possible à un Commandanten chef de refuser de prêter serment ?

R. - Je ne puis le dire, mais je ne crois pas que quelqu'un d'entre nous ait envisagé la possibilité de refuser de prêter serment.

Q. - Le Ministère Public a affirmé en outre que les grand chefs militaires étaient d'accord avec les principes et les buts du National Socialisme. Est-ce exact ?

R. - J'ai éclairci cette question hier ici. Comment on pouvait être d'accord avec les principes du National-Socialisme et de quelle façon on éduquait ses soldats d'après

H0570 - 0055

ses principes. Tout ce qui dépassait cela était rejeté et, je ne puis parler que pour la Marine, mais ne trouva pas de porte d'entrée dans la marine de guerre.

Q. - Vos officiers sous -ordres ont-ils jamais eu connaissance des intentions politiques d'Hitler et peut-on parle r de complicité ?

R. - Non. Il était généralement interdit de discuter de discours dans lesquels Hitler parlait d'intentions et de possibilités. Les officiers du grade inférieur aux chefs de la Wehrmacht n'avaient connaissance des ordres qu'au moment où paraissaient les instructions.

Q. - Le Ministère Public affirme...

R. - Je dois limiter cela. Cette instruction fut d'abord élaborée à l'OKW, l'OKM; l'OKL, etc... Nous n'en avions connaissance qu'au moment où les instructions de la partie de la Wehrmacht intéressée étaient promulguées.

Q. - Le Ministère Public affirme que les grands chefs militaires n'étaient pas des techniciens mais connaissaient les intentions d'agression d'Hitler et y souscrivaient. Pouvez-vous me citer des chefs militaires qui, avant que cette action d'agression ne fût ordonnée, avaient une attitude positive vis à vis d'elles?

R. - Non, je ne puis le dire. Hier, j'ai expliqué ici, comment l'Amiral Général Karls m'indiqua le danger menaçant en Norvège, mais il n'a rien fait d'autre que me communiquer ce renseignement et m'indiquer le danger. Il a jeté une lumière sur cette situation.

Q. - L'attitude de l'ancien chef de la Wehrmacht, Von Fritsch et celle du chef de l'état major, Beck, sur la question principale d'une guerre est connue. Je voudrais

H0570 - 0056

seulement vous demander si le Commandant en chef de l'Armée, Feld Maréchal Von Braudhitsch avait la même opinion vis à vis d'une guerre.

R. - Je crois que oui.

Q. - Au sujet de l'entretien du 5/II/37, vous vous êtes hier expliqué en détails.

LE PRESIDENT. - Docteur Laternser, vous avez posé ces mêmes questions à chacun des témoins navals et militaires qui ont été cités. Le Tribunal vous fait remarquer que, relativement à ces questions, il n'y a eu aucun contre-interrogatoire du Ministère Public. En conséquence, votre interrogatoire est tout à fait cumulatif. C'est une perte de temps pour le Tribunal. Lorsque le témoin répond et que cela n'entraine pas de contre-interrogatoire du Ministère Public, on a l'habitude d'accepter sa réponse.

DR LATERNSER. - Monsieur le Président, pour moi, c'est une question très importante qui vient d'être abordée, à savoir qu'une question ne peut être admise quand le Tribunal la trouve cumulative. Je ferais volontiers un exposé sur ce sujet de savoir si une question est cumulative ou non.

LE PRESIDENT. - Docteur Laternser, comprenez ce que le Tribunal vous a dit. Il est souhaitable en vertu de la Charte que ce procès se déroule le plus vite possible, en conséquence, il n'est pas souhaitable donc que vous reveniez constamment sur les mêmes questions.

DR LATERNSER. - Monsieur le Président, si je puis dire que le Tribunal admet ~~les preuves~~ comme vraies les preuves que je désire fournir par quelques questions, évidemment, je renonce à poser ces questions, mais je ne puis pas déterm-

H0570 - 0057

ner si cela est le cas avec certitude pour des preuves déjà fournies. Je dois essayer de les renforcer.

LE PRESIDENT. - Docteur Laternser, ce que je vous ai fait remarquer c'est que vous avez posé les mêmes questions à un grand nombre de témoins et que ces questions n'ont pas entrainé de contre-interrogatoire du Ministère Public. En conséquence, vous pouvez estimer que les rémonses fournies par les témoins sont acceptées.

DR LATERNSER. - Si j'ai le droit de tirer cette conclusion, naturellementà l'avenir, je renoncerai à poser de telles questions.

Je n'ai plus que peu de questions à poser, Monsieur le Président.

Q. - Afin de justifier l'accusation contre les groupes de l'Etat Major Général et de l'OKW, le Ministère Public a produit deux affidavits. Le premier du Feld Maréchal von Blomberg et l'autre du Colonel Général Blaskowitz. Dans ces deux déclarations sous serment, les généraux déclarent qu'à l'intérieur du groupe des généraux, avant la guerre, on pensait que la question du ~~xxxxxx~~ Corridor devait en tous les cas - et si nécessaire par la force - être résolue. Est-ce que l'opinion de ces deux généraux est exacte ? Cette attitude régnait-elle dans votre milieu ?

R. - Jamais je n'ai entendu parler d'une telle opinion. S'il s'agit de moi, le Général Von Blomberg n'a jamais dit une telle chose. La question de la Polgne, chez nous, à la Marine, n'a été abordée qu'autant que je l'ai dit dans ces derniers jours, à savoir qu'une attaque de la Pologne contre des parties de l'Allemagne devait être évitée à tous prix. Le traitement politique de cette question...

H0570 - 0058

LE PRESIDENT. - Il dit qu'il n'en a jamais entendu parler.

DR LATERNSER. - C'était également la raison pour laquelle j'ai posé cette question au témoin.

R. - La question politique ne fut discutée et décidée après 1933 que par Hitler. Il avait spécialement déclaré que toues les questions politiques ne seraient traitées que par lui.

Q. - Monsieur le Témoin, il est donc exact que les généraux ne connaissaient pas cette attitude comme Blomberg et Blaskowitz l'indiquaient.

R. - Non, parmi les généraux, on n'a jamais parlé de cela, dans la Marine cette attitude n'existait pas.

H0570-0059

Q.- Je voudrais poser une question à ce sujet . Grand Amiral vous souvenez-vous que dans cette conférence d'Hitler , il a reproché aux Généraux qu'ils s'en tenaient encore à des idées chevaleresques, et qu'il fallait s'en défaire ?

R. - Je puis le dire avec certitude. Je crois me souvenir d'avoir entendu dire une fois quelquechose de ce genre, qu'Hitler était de cet avis ...

Q. - Je vous pose une dernière question au sujet du document que votre défenseur vous a déjà produit lors de votre interrogatoire. Il s'agit du document C-66, qui porte le n° GB-80, et qui se trouve dans le Livre de documents 10, page 13 . A la 5ème page sous le chiffre VII , dernier paragraphe de cette page . Vous avez déclaré ce qui suit : " Beaucoup de remarques et de projets indiquent que le Führer escomptait une terminaison finale de la campagne de l'Est en Octobre 1941, tandis que l'O.K.H. (l'Etat-Major Général) était très sceptique " .

Grand Amiral, je voudrais vous demander pourquoi vous étiez sceptique ?

R. - Autant que je le sache, l'O.K.H. était d'avis qu'il était impossible de terminer une si grande campagne en un laps de temps si bref, bien d'autres ont été de cet avis. Tandis que le Führer s'imaginait qu'avec des armes nouvelles, et sa stratégie, il terminerait très rapidement cette campagne .

Q. - Savez-vous si dans cette campagne de l'O.K.H . il y avait des scrupules fondamentaux avant la campagne de Russie ?

R. - Pour autant que je me rappelle , le Commandant

H0570 - 0060

en Chef avait une attitude très négative , mais je ne puis pas vous donner de détails .

Dr Laternser . - Je vous remercie, je n'ai pas d'autres questions à poser .

Dr Krauss . - Dr Krauss, représentant le Dr Von Luedinghausen, pour Von Neurath .

Q. - Grand Amiral, au cours de la procédure, on a déclaré brièvement , je crois que c'est le co-accusé Goering qui l'a dit - que le Field Maréchal Von Hindenburg désirait particulièrement que M. Von Neurath devint Ministre des Affaires Etrangères. Avez-vous connaissance de ce détail ?

R. - J'ai connu cela à cette époque que Hindenburg avait exprimé ce désir, et je remarquais cela particulièrement parce que le FieldMaréchal Von Hindenburg avait demandé que la nomination du Ministre de la Guerre et du Chef de l'armée et de la Marine fussent faits par lui. Il avait demandé cela comme prérogatives du Gouvernement du Reich. C'était la première fois qu'il exprimait ce désir pour le Ministre des Affaires Etrangères .

Q. - Donc, cela ne correspondait pas à la pratique du Field Maréchal de demander la nomination de tels ministres ?

R. - Non. Il a toujours exprimé le désir de nommer le Ministre de la Défense vis-à-vis des gouvernements démocrates , et ...

Q. - Pour quellesraisons croyez-vous qu'il ait voulu faire une exception dans le cas de Von Neurath ?

R. - Probablement pour avoir l'assurance que l'ancienne politique soit continuée, et il affirmait que Mr Von Neurath cojtinuerait dette politique .

H0570 - 0061

Q. - Il avait donc toute confiance en Mr Von Neurath?

R. - Oui, sans aucun doute.

Q. - Vous connaissiez-très bien Mr Von Neurath . Etiez-vous au courant de ces opinions politiques fondamentales ? Quels étaient les principes de sa politique ?

R. - Mr Von Neurath désirait peu à peu assainir le peuple allemand , et il désirait obtenir l'égalité de l'Etat allemand par des moyens pacifiques, il désirait surtout avoir de bonnes relations avec l'Angleterre, ce qui était également dans le sens de Hindenburg. Surtout sur ce point, nous nous rencontrions tous deux .

Q. - Vous pouvez donc dire que Von Neurath était considéré par vous comme un facteur puissant d'une politique padifique à l'égard de l'Angleterre ?

R. - Oui.

Q. - J'ai une deuxième question à vous poser .

Grand Amiral, Fritz Wiedeman, quiétait adjudant d'Hitler de 1935 jusqu'en 1939 , a produit un affidavit. Le Ministère Public a coté cet affidavit PS-3037.

Dans cet affidavit, Mr Wiederman témoigne que le 28 Mai 1938, une conversation eut lieu dans le Jardin d'Hiver de la Chancellerie du Reich, avec toutes les personnalités du Ministère des Affaires Etrangères, de l'Armée, et des services de direction , donc une réunion monstre vis-à-vis de laquelle on pouvait avoir des doutes sur la guerre ..... pouvaient avoir de la place dans le Jardin d'Hiver .

L'Amiral Beck, le Grand amiral Raeder, Keitel, von Brauschitsch, étaient présente . En même temps se trouvaient MM. Von Neurath, von Ribbentrop, et vous-même .

H0570 - 0062

Dans cettebréunion Hitler a parlé , entre-autres, de la Tchécoslovaquie, et a déclaré qu'il était de sa volonté inébranlable de faire disparaître la Tchécoslovaquie de la carte du Monde. Avez-vous connaissance de cette réunion ?

R. - Je me souviens parfaitement de chaque réunion importante. Je n'ai pas le moindre souvenir de cette réunion à cette époque. La composition me parait d'ailleurs invraisemblable. Jamais je n'ai vu dans la même réunion Von Neurath et Von Ribbentrop. Je voudrais également mettre en doute si Mr Von Neurath était encore à cette époque à Berlin, certainement, lui n'y était pas. Je ne me souviens d'aucune réunion où Ribbentrop aurait assisté lorsque des questions militaires furent traitées. Je crois que Mr Wiedemah se trompe . Quant à lui-même je ne l'ai jamais vu dans une réunion dans laquelle de telles affaires étaient traitées .

Le Führer renvoya d'abord ses adjudants personnels. Je crois qu'il y a d'abord confusion.

Q. - Je pense que vous vous seriez souvenu d'une réunion si importante ?

R. - Naturellement .

Les opinions du Führer variaient . Je crois qu'au mois de Mai, il y avait eu une mobilisation en Tchéco-Slovaquie, mais je ne puis le dire avec certitude . Donc, une telle réunion, comme on en parle, à mon avis n'a jamais eunlieu .

Q. - Merci, je n'ai pas d'autres questions .

Le Président .- Il me semble à peine le temps de commencer le contre-interrogatoire .

Oui, Monsieur le Président, en effet .

Le Tribunal s'ajourne jusqu'au 21 Mai 10 Heures.